



Prévisions de trésorerie INFO_LIQU

Mai 2022

Présentation

Le tableau INFO_LIQU présente sous forme détaillée les prévisions de trésorerie et le coût de refinancement tel qu'établi par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, et conformément à l'instruction n° 2015-I-08 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution relative à l'approche standard du risque de liquidité modifiée par l'Instruction n° 2015-I24 en date du 12 octobre 2015.

Contenu

Prévisions de trésorerie (RB.01.01.01)

Lignes

Elles reprennent les différents postes décrits par les articles 19 et 20 de l'arrêté du 5 mai 2009, modifiés par l'article 3 de l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

Les établissements établissent et détaillent ainsi leurs prévisions à sept jours calendaires des flux bruts résultant des catégories suivantes pour les décaissements :

- Prêts / emprunts interbancaires, y compris avec des sociétés de financement (dont intragroupe),
 - Achat / Prise en pension de titres financiers,
- Retraits / dépôts à vue de la clientèle, y compris les comptes d'affacturage, les dépôts de garanties reçus et les restitutions de versement à un fonds mutuel de garantie (nets),
- Retraits / dépôts à terme de la clientèle, y compris les comptes d'affacturage, les dépôts de garanties reçus et les restitutions de versement à un fonds mutuel de garantie (nets)
- Titres financiers émis,
- Prêts clientèle et engagements mis en force,
- Instruments financiers à terme,
- Titrisations,
- Autres opérations de marché dont opérations de change (swaps de devises), - Autres décaissements (à préciser).

Les établissements établissent et détaillent par ailleurs leurs prévisions à sept jours calendaires des flux bruts résultant des catégories suivantes pour les encaissements :

- Prêts / emprunts interbancaires, y compris avec des sociétés de financement (dont intragroupe),
 - Ventes / Mise en pension de titres financiers,
- Titres financiers émis,
- Remboursements clientèle,
- Instruments financiers à terme,
- Titrisations,
- Engagements de financement reçus,
- Opérations de change (swaps de devises), - Autres encaissements (à préciser).

De plus, les établissements apportent des précisions sur les sources potentielles supplémentaires de financement non prises en compte dans les prévisions à une semaine. Il s'agit des sources supplémentaires de financement à une semaine, dans le cas où les décaissements à une semaine viendraient à excéder les prévisions indiquées dans le tableau "flux de trésorerie prévisionnels bruts à une semaine" ; et distinguent à ce titre :

- Les actifs éligibles et non encore affectés en garantie auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème ;
- les autres actifs pouvant être apportés en garantie auprès d'autres contreparties ;
- les accords de refinancement reçus répondant aux conditions prévues à l'article 11 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité ;
- les autres actifs cessibles ;
- toute autre source de financement disponible qui devra être précisée.

Colonnes

Les colonnes reprennent les montants bruts de flux de trésorerie prévisionnels bruts à horizon une semaine en euros.

Coût de refinancement (RB.01.01.02)

Lignes

Les établissements détaillent les informations sur les coûts des financements obtenus lors du trimestre écoulé, en distinguant :

- Le montant total des financements,
- Le nombre de financements,
- La durée moyenne pondérée,
- L'écart moyen avec l'indice de référence (EONIA pour le jour le jour, Euribor de la durée du financement jusqu'à un an, et Euribor 3 mois pour la durée supérieure à un an).

Colonnes

Les établissements distinguent :

- Financements au jour le jour,
- Financements d'une durée supérieure à un jour et inférieure ou égale à 3 mois, -
Financements d'une durée supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à un an, -
Financements d'une durée supérieur à un an.

Règles de remise

Entreprises remettantes

Les sociétés de financement telles que définies au II de l'article L.511-1 du Code monétaire et financier.

Territorialité

Les entreprises assujetties remettent un tableau « Toutes zones » relatif à l'ensemble des zones d'activité.

Monnaie

Le tableau est établi en euros et recouvre les opérations libellées en euros et en devises.

Périodicité

Remise trimestrielle à J+10 (jours calendaires) du tableau du trimestre.

ANNEXE : références des lignes et sous-ensemble du tableau —INFO LIQU— dans l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

		Code Devise ISO 4217
		C0010
DECAISSEMENTS PREVISIONNELS (D)	R0010	A1 = B1 + B2 + B3 + B4 + B5 + B6 + B7 + B8 + B9 + B10
Prêts / emprunts interbancaires, y compris avec des sociétés de financement (dont intragroupe)	R0020	B1
Achat / Prise en pension de titres financiers	R0030	B2
Retraits / dépôts à vue de la clientèle, y compris les comptes d'affacturage, les dépôts de garanties reçus et les restitutions de versement à un fonds mutuel de garantie (nets)	R0040	B3
Retraits / dépôts à terme de la clientèle, y compris les comptes d'affacturage, les dépôts de garanties reçus et les restitutions de versement à un fonds mutuel de garantie (nets)	R0050	B4
Titres financiers émis	R0060	B5
Prêts clientèle et engagements mis en force	R0070	B6

Instruments financiers à terme	R0080	B7
Titrisations	R0090	B8
Autres opérations de marché dont opérations de change (swaps de devises)	R0100	B9
Autres décaissements (à préciser)	R0110	B10
ENCAISSEMENTS PREVISIONNELS (E)	R0120	$A2 = B11 + B12 + B13 + B14 + B15 + B16 + B17 + B18 + B19$
Prêts / emprunts interbancaires, y compris avec des sociétés de financement (dont intragroupe)	R0130	B11
Ventes / Mise en pension de titres financiers	R0140	B12
Titres financiers émis	R0150	B13
Remboursements clientèle	R0160	B14
Instruments financiers à terme	R0170	B15
Titrisations	R0180	B16
Engagements de financement reçus	R0190	B17
Opérations de change (swaps de devises)	R0200	B18
Autres encaissements (à préciser)	R0210	B19
SOLDE NET PREVISIONNEL (S = E - D)	R0220	$A3 = A2 - A1$
Précisions sur les sources potentielles de financement non prises en compte dans les prévisions à une semaine		
Actifs éligibles Eurosysteme non encore affectés en garantie	R0230	A4
Autres actifs pouvant être apportés en garantie auprès d'autres contreparties	R0240	A5
Accords de refinancement	R0250	A6
Actifs cessibles autres que visés ci-dessus	R0260	A7
Autres	R0270	A8

		Financements au jour le jour	Financements d'une durée supérieure à un jour et inférieure ou égale à 3 mois	Financements d'une durée supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à un an	Financements d'une durée supérieure à un an
		C0020	C0030	C0040	C0050
Montant total des financements	R0280	C1	D1	E1	F1
Nombre de financements	R0290	C2	D2	E2	F2
Durée moyenne pondérée	R0300				F3
Ecart moyen avec l'indice de référence (EONIA pour le jour le jour, Euribor de la durée du financement jusqu'à un an, et Euribor 3 mois pour la durée supérieure à un an)	R0310	C3	D3	E3	F4

INI/Jour le jour INI/Durée initiale INI/Durée initiale INI/Durée supérieure
 à un jour supérieure à 3 mois initiale
 et inférieure ou et inférieure ou supérieure à 1 égale à 3 mois égale à 1 an an